Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260223-D2026_11-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît SOHIER, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 13 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Votants : 19

Étaient présents : Mmes-M. SOHIER Benoît, FAISANT Catherine, DAUCÉ Jean-Luc, DUPÉ Stéphan, PLAINFOSSE Isabelle DELACROIX Jean-Yves, BARBAULT Hervé, GAUTIER Manuel, NIVOLE Christophe, BEARNEZ Mélanie, LOISEAU Cécile, HOCDE Mickaël, LOUAZEL Éric, LOMAKINE Brigitte, LARIVEN Yannick, CORBE Régis, GUYOT Sylvie, BASLE Odile
Était absent excusé : LAINE Soazig (donne pouvoir à SOHIER Benoît)
Étaient absents : ROBE Peggy, CRENN- MONNIER Pauline, COMBES Léa, FRABOULET Michel
Secrétaire de séance : LOMAKINE Brigitte est élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

D2026_11- Contrat d'accompagnement de la société OPTANCE, analyse de la taxe foncière

Rapporteur : SOHIER Benoît, Maire

La taxe foncière sur les propriétés bâties représente un levier en termes de recettes pour la commune. Or, la collectivité n'a, à ce jour, pas réalisé d'analyse approfondie des bases fiscales afférentes à cette taxe, ni évalué les économies potentielles pouvant en découler.

Dans cette perspective, la société OPTANCE propose d'analyser les bases fiscales actuelles de la taxe foncière en identifiant les éventuelles anomalies ou sous-évaluations et d'évaluer les économies réalisables.

La société OPTANCE, spécialisée dans l'optimisation fiscale locale, mènera cette mission pour le compte de la commune. Son intervention s'inscrit dans une logique de rémunération au résultat sur la base de 50% HT des économies réalisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont un pouvoir) :

-**Valide** la convention d'accompagnement de la société OPTANCE
-**Autorise** M. le maire à signer la convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Benoît SOHIER

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20260223-D2026_11-DE

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Brigitte LOMAKINE

